

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber**Code produit:** JIN-009**Version actuelle:** 5.0.2, établi le: 25.06.2025**Version remplacée:** 5.0.1, établi le: 05.12.2024**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****JACKODUR Montagekleber****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

adhésif

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Jackson Insulation GmbH

Ritzlebener Straße 1

D-39619 Arendsee

N° de téléphone +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 0

Service émetteur / téléphone

Tel.: +49 (0)3 90 36 / 9 60 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@jackodur.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Carc. 2; H351

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle»

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues		
	9016-87-9 - 615-005-00-9 -	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4*; H332 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 STOT RE 2*; H373**	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	carbonate de propylène		
	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 -	Eye Irrit. 2; H319	< 5,00 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, 2	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Tapoter la peau éclaboussée par le produit avec un tissu cellulosique puis laver abondamment à l'eau avec un nettoyant doux.

Après contact oculaire

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber**Code produit:** JIN-009**Version actuelle:** 5.0.2, établi le: 25.06.2025**Version remplacée:** 5.0.1, établi le: 05.12.2024**Région:** FR

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); Acide cyanhydrique (HCN); Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée

Valeur 10 - 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	
	2024/869/EC		
	Diisocyanates (measured as NCO (10))		
	VLE (8h)	0,006 mg/m³	12 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin (8) Dermal and respiratory sensitisation (9)	
	Remarque/s	A limit value of 10 µg NCO/m3 in relation to a reference period of 8 hours and a short-term exposure limit value of 20 µg NCO/m3 shall apply until 31 December 2028.	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pour le traitement par projection ou des températures des matières premières supérieures à 40°C, une évacuation de l'air est nécessaire.

Equipeement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	solide
Etat	pâteux
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
pH	Donnée non disponible.
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Donnée non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible.
Température de décomposition	A partir d'env. 260°C polymérisation, élimination du CO2.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

Point d'éclair		
Non applicable		
Température d'inflammation		
Donnée non disponible.		
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Limites supérieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Pression de vapeur		
Donnée non disponible.		
Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	1,51	g/cm³
Température de référence	20	°C
Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	non miscible	
Solubilité		
Donnée non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
Donnée non disponible.		
Viscosité cinématique		
Donnée non disponible.		
Caractéristiques des particules		
Donnée non disponible.		

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Températures > 50 °C. En cas de contact avec de l'eau, formation de CO₂, formation de pression possible dans des récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles

Amines; Alcohols; Acides; Bases; Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NO_x); Acide cyanhydrique (HCN)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë		
Nom du produit		
JACKODUR Montagekleber		
DL50	>	2000 mg/kg
Espèces	rat	
Source	Fabricant	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

Remarque/s	Données se rapportant au composant principal
Toxicité dermale aiguë	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
DL50	> 9400 mg/kg
Espèces	lapin
Source	Fabricant
Remarque/s	Données se rapportant au composant principal
Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
Toxicité aiguë par inhalation	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
CL 50	0,31 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Espèces	rat
Source	Fabricant
Remarque/s	Données se rapportant au composant principal.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Source	Fabricant
Évaluation	irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Source	Fabricant
Évaluation	irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Voie d'exposition	Peau
Source	Fabricant
Évaluation	sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Donnée non disponible.	
Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	
Cancérogénicité	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Remarque/s	Carc. Cat. 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	
Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	
Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
Le produit est irritant pour les yeux et la peau. Irrite les organes de la respiration; Peut provoquer une sensibilisation par inhalation. Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
Nom du produit			
JACKODUR Montagekleber			
CL 0	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Brachydanio rerio		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OCDE 203		
Source	Fabricant		
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
Nom du produit			
JACKODUR Montagekleber			
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OCDE 202		
Source	Fabricant		
NOEC	>	10	mg/l
Durée d'exposition		21	j
Espèces	Daphnia magna		
Substance de référence	avec référence au composant principal		
Méthode	OECD 211		
Source	Fabricant		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Elimination physico-chimique	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Remarque/s	Le produit se transforme avec l'eau à l'interface en un produit de réaction solide, à haut point de fusion et insoluble (polycarbamide) en formant du dioxyde de carbone.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	
Nom du produit	
JACKODUR Montagekleber	
Remarque/s	Durcit avec l'humidité de l'air ; reste sur la surface du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	
Les effets mécaniques du produit (p. ex. adhérences) peuvent provoquer des dommages.	

12.8 Autres informations

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber**Code produit:** JIN-009**Version actuelle:** 5.0.2, établi le: 25.06.2025**Version remplacée:** 5.0.1, établi le: 05.12.2024**Région:** FR**Autres informations**

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
2	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	-	56, 74, 75, 77

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial : JACKODUR Montagekleber

Code produit: JIN-009

Version actuelle: 5.0.2, établi le: 25.06.2025

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 05.12.2024

Région: FR

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H332 Nocif par inhalation.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

- | | |
|---|---|
| C | Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères. |
| 2 | La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange. |

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 622327